

Communiqué de presse

Espaces « no kids » : protéger les enfants pour envisager l'avenir

Education – Famille – Justice

Contact presse :

Benoît Hautier
01 48 78 82 72 – 07 66 42 72 33
b.hautier@afc-france.org

28 place Saint Georges
Paris, 75009
www.afc-france.org

Mouvement national reconnu
d'utilité publique. Agréée
comme association de
consommateur et au titre de
la représentation des usagers
dans les établissements de
santé.

SIRET : 784 408 825 00015

APE : 9499Z

Les AFC saluent l'avis rendu par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme à la demande du Haut-Commissariat à l'enfance relatif aux espaces dits « no-kids », interdits aux enfants.

Exclure les enfants des lieux de vie, sous le prétexte qu'ils peuvent être gênants pour les adultes, c'est construire une société sans avenir. Un enfant ne peut pas raisonnablement se développer dans une société qui le considère comme potentiellement gênant par le simple fait qu'il soit un enfant et organise son exclusion.

Les AFC s'étonnent de voir le grand écart entre les efforts déployés pour exclure les enfants des lieux publics et le manque de moyens mis en œuvre pour protéger les enfants dans les espaces internet dangereux, en particulier les sites pornographiques.,

Elles se réjouissent que la France, qui fait face à un effondrement de sa natalité, prenne conscience de l'urgence de recevoir à bras ouverts les nouvelles générations.

En quelques années, l'exclusion des enfants a changé radicalement d'intention. Nous sommes passés de la volonté de préserver les enfants de certaines formes de violences, à une exclusion en vue de protéger le confort de certains adultes. C'est ce que confirme l'avis en évoquant la coexistence de ces deux intentions sociales antagonistes.

Dans un modèle de société fondé sur la solidarité intergénérationnelle, les enfants doivent faire l'objet d'une sollicitude et d'une protection marquées de la part du monde des adultes.

La fragilité propre à l'enfance doit rester une condition qui oblige les adultes à en prendre soin, et non devenir un motif pour les rejeter.

Les AFC appellent les pouvoirs publics à mettre en place des mesures efficaces et pérennes pour protéger les enfants des violences et à rejeter toute forme de discrimination à leur égard.

À propos

Communiqué de presse

Depuis 1905, les AFC portent **la voix des familles**. En 2025, elles regroupent **51 000 familles** réparties sur l'ensemble du territoire français, y compris outre-mer, et constituent un réseau de **280 associations** regroupées en **71 fédérations** départementales au sein de la Confédération nationale. Ce réseau agit pour les familles localement et nationalement avec :

- Des **rencontres avec les décideurs politiques** (ministres, parlementaires, élus locaux...), pour porter la voix de toutes les familles.
- Des **services concrets** aux familles dans les domaines de l'éducation, la consommation, la conjugalité, la santé.....
- Des **centaines de représentations** auprès des institutions, des décideurs économiques ou du système de santé

Les AFC sont fondées sur **la pensée sociale de l'Église** qui définit la famille comme la cellule de base de la société.

La Confédération Nationale des AFC (CNAFC) est membre de l'**UNAF** (Union Nationale des Associations Familiales) depuis sa création, en 1945.

Elle représente la famille au sein du **CESE** (Conseil Économique Social et Environnemental) et est membre du **HCFEA** (Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age).

Depuis 1987, la CNAFC est agréée comme association nationale de **défense des consommateurs**. En 2022, on compte 24 antennes locales de consommation aidant les consommateurs dans les litiges qu'ils rencontrent avec les entreprises. La CNAFC est membre fondateur de la Fédération des AFC en Europe, la **FAFCE**, créée en 1997. Avec 27 organisations membres issues de 21 pays européens, elle est une force de proposition positive pour la famille auprès des institutions européennes.

LA CNAFC est reconnue **d'utilité publique** depuis 2004.

Elle dispose depuis 2008 de l'agrément national d'association d'usagers du système de santé et, depuis 2010, de l'agrément « **jeunesse et éducation populaire** ».